

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 1er octobre 2012.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 24 septembre 2012.

2012 R. 8 G - Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, au sein de la Société publique locale du Carreau du Temple.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu la délibération DF 23 G – DJS 6 G, en date du 24 septembre 2012, portant création de la Société publique locale du Carreau du Temple ;

Vu le rapport de M. Bertrand DELANOE, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, en date du 11 septembre 2012 ;

Sur la proposition de M. Bertrand DELANOE, Président,

Délibère :

Sont désignés pour représenter le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, au sein de la Société publique locale du Carreau du Temple :

Conseil d'administration :

M. Jean VUILLERMOZ ;
M. Bernard GAUDILLERE.

Assemblées générales :

M. Bernard GAUDILLERE, délégué.